

## Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010)

Date de publication : 22 juin 2009

Document n° : 73025MS

Date de révision : 26 août 2011

Révision n° : 3

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>Nom commercial (tel qu'indiqué sur l'étiquette) :</b>	<b>Agent mouillant Hydro-Cast®</b>
<b>Nom chimique/classification :</b>	Nonyl phényl éther polyoxyéthylène, ramifié
<b>Identifiant du produit (numéro de référence) :</b>	73025
<b>Numéro ONU :</b>	UN3082 (International) Néant (Amérique du Nord)
<b>Classification des marchandises dangereuses de l'ONU :</b>	9, PGIII (International) Néant (Amérique du Nord)
<b>Utilisation recommandée :</b>	Matériau pour empreintes
<b>Restrictions d'emploi :</b>	Utiliser uniquement selon le mode d'emploi
<b>Nom du fabricant/fournisseur :</b>	Sultan Healthcare
<b>Adresse du fabricant/fournisseur :</b>	411 Hackensack Avenue, 9 <sup>th</sup> Floor Hackensack, NJ
<b>N° de téléphone du fabricant/fournisseur :</b>	1.201.871.1232 ou 800.637.8582 (Informations sur le produit)
<b>N° de téléphone d'urgence :</b>	800.535.5053 (INFOTRAC) 1.352.323.3500 (Appels internationaux - Appel en PCV)
<b>Adresse électronique :</b>	<a href="mailto:customer.service@sultanhc.com">customer.service@sultanhc.com</a>

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification des risques/dangers (Regulation EC) No. 1272/2008 [CLP]:**

Risques pour la santé	Risques pour l'environnement	Risques physiques
Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2A	Risque aigu pour les organismes aquatiques, catégorie 1 Risque chronique pour les organismes aquatiques, catégorie 1	Néant

**Classification UE (67/548/EEC as amended)::** Irritant (Xi), Dangereux pour l'environnement (N)

**Phrases de risque (R) et de sécurité (S) de l'UE :** R36/38, N50/53, S26, S37/39, S57, S60

**Se reporter à la Section 16 pour consulter le texte complet des classifications UE et des phrases R.**

## Éléments d'étiquetage:

### Mention d'avertissement : Attention !

Mentions de danger	Conseils de prudence
H315 Provoque une irritation cutanée H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	P264 Se laver soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale en vigueur.



Contient Nonyl phényl éther polyoxyéthylène, ramifié

Classe américaine des dangers : Dangereux

### 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° C.A.S. N° C.E.	Nom IUPAC	% poids
Nonyl phényl éther polyoxyéthylène, ramifié	68412-54-4 / 500-209-1	2-{2-[4-(2,4,5-triméthylhexane-3-yl)phénoxy]polyéthoxy}éthanol	100





Se reporter à la section 16 pour consulter le texte complet du SGH, des classifications UE et des phrases R.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Voies d'exposition	Directives de premiers secours
Contact avec les yeux	Se rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si

	l'irritation se développe ou persiste.
<b>Inhalation</b>	Faire sortir la victime à l'air frais. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion importante, consulter un médecin.
<b>Principaux symptômes dus à l'exposition</b>	Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.
<b>Autres</b>	Aucun autre effet connu.
<b>Remarque destinée aux médecins (traitement, examens et surveillance) :</b> Le traitement d'une surexposition doit viser à maîtriser les symptômes et l'état clinique.	

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



<b>Moyens d'extinction appropriés :</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, un extincteur à mousse résistante aux alcools, à poudre chimique sèche ou à dioxyde de carbone pour éteindre le feu.		
<b>Directives de lutte contre l'incendie :</b>	Refroidir les récipients et structures exposés à l'incendie en les arrosant d'eau.		
<b>Dangers spécifiques liés au produit chimique :</b>	Aucun connu.		
<b>Précautions destinées au personnel de lutte contre l'incendie :</b>	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, ainsi qu'une tenue de protection complète pour tous les incendies impliquant des produits chimiques.		
<b>Équipements de protection recommandés pour le personnel de lutte contre l'incendie :</b>			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles, EPI et procédures d'urgence :** Porter des vêtements de protection appropriés, ainsi que des gants et des lunettes de protection.

**Précautions environnementales :** Ne pas déverser dans les égouts. En cas de dispersion accidentelle du produit, veiller à ce que ce dernier n'atteigne pas les égouts ni les cours d'eau. Signaler toute dispersion accidentelle aux autorités locales et nationales compétentes.

**Méthodes et matériel de confinement du produit et de nettoyage de la zone contaminée :** Ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et le mettre dans un récipient en vue de sa mise au rebut. Laver la zone de dispersion à l'eau.

Équipements de protection individuelle recommandés pour le confinement du produit et le nettoyage de la zone contaminée :			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			



## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser un système de ventilation adapté. Maintenir les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

**Conditions à respecter pour un stockage sans danger :** Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de toute substance incompatible. Protéger le produit contre tout dommage matériel.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle :</b>		
Nonyl phényl éther polyoxyéthylène, ramifié	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
<b>Valeurs limites d'exposition biologique :</b> Aucune fixée		
<b>Contrôles techniques appropriés :</b> Aucun contrôle spécifique nécessaire.		
<b>Mesures de protection individuelle (EPI)</b>		
<b>Protection spécifique des yeux/du visage :</b> Éviter tout contact avec les yeux. Le port de lunettes de protection munies d'écran latéraux est obligatoire en cas de risque de projections.		
<b>Protection spécifique de la peau :</b> Porter des gants en caoutchouc afin d'éviter tout contact avec la peau. Gants recommandés : gants en caoutchouc. Consulter le fournisseur de gants pour les épaisseurs et temps d'imprégnation.		
<b>Protection spécifique des voies respiratoires :</b> Aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation.		
<b>Dangers spécifiques liés à la chaleur :</b> Sans objet		

Équipements de protection individuelle recommandés			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			
<b>Contrôles de l'exposition environnementale :</b> Aucun contrôle nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.			
<b>Considérations générales en matière d'hygiène et méthodes de travail :</b> Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation. Des fontaines oculaires doivent être installées dans la zone de travail.			
<b>Mesures de protection lors de la réparation et de la maintenance des équipements contaminés :</b> Aucune mesure applicable pour ce produit.			

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect :</b>	Liquide huileux incolore	<b>Limites d'explosivité :</b>	Sans objet
<b>Odeur :</b>	Légère odeur	<b>Pression de vapeur :</b>	Sans objet
<b>Seuil de détection olfactive :</b>	Non disponible	<b>Densité de vapeur :</b>	Sans objet
<b>pH :</b>	Non disponible	<b>Densité relative :</b>	1,05
<b>Point de fusion/congélation :</b>	Non disponible	<b>Solubilité :</b>	Totale
<b>Point et intervalle d'ébullition initiaux :</b>	> 212 °C	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</b>	Non disponible
<b>Point d'inflammabilité :</b>	> 100 °C (PMCC)	<b>Température d'auto-ignition :</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Nulle	<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité :</b>	Non inflammable	<b>Viscosité :</b>	Non disponible
<b>Propriétés explosives :</b>	Néant	<b>Propriétés oxydantes :</b>	Néant

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Aucune polymérisation, ni aucune réaction dangereuse ne sont à prévoir.

**Stabilité chimique :** Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune connue.

**Conditions à éviter :** Éviter toute température excessive.

**Substances incompatibles :** Éviter les agents oxydants et les acides forts.

**Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique du produit peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **Effets potentiels sur la santé :**

**Contact avec les yeux :** Peut provoquer une irritation accompagnée de rougeurs et de larmoiements.

**Contact avec la peau :** Peut causer une irritation cutanée.

**Ingestion :** Une ingestion massive peut provoquer une irritation gastrique accompagnée de nausées, de vomissements et de diarrhées.

**Inhalation :** L'inhalation des brouillards peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures.

**Effets chroniques sur la santé :** Aucun connu.

**Cancérogénicité :** Aucun des autres composants du produit ne figure parmi les listes de substances cancérogènes de l'OSHA, de l'IARC, de l'ACGIH, du NTP ou des directives de l'UE.

**Mutagénicité :** Le nonyl phényl éther polyoxyéthylène a présenté un résultat négatif lors du test d'Ames, sur des cellules lymphocytes humaines et sur des lymphocytes de souris.

**Affections médicales aggravées par l'exposition au produit :** Les employés présentant des troubles oculaires et cutanés préexistants peuvent être exposés à un risque accru en cas d'exposition.

### **Données concernant la toxicité aiguë :**

Par voie orale, rat DL50 > 2 000 mg/kg

Par voie cutanée, lapin DL50 > 3 000 mg/kg

**Données concernant la toxicité pour la reproduction :** Dans une étude sur 2 générations, des rats ont reçu 0, 200, 650 et 2 000 ppm/jour. La descente testiculaire, la distance anogénitale et la séparation préputiale n'ont pas systématiquement changé. Aucun changement cohérent n'a été observé au niveau du nombre de petits, du poids ou de la viabilité, des indices de litière ou d'autres mesures fonctionnelles de reproduction au sein des différents groupes ou entre les générations. La DSENO concernant le nonyl phényl éther polyoxyéthylène peut être évaluée à 200 ppm.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :**

**Exposition unique :** Le nonyl phényl éther polyoxyéthylène ramifié a provoqué une irritation cutanée dans une étude de l'OCDE 404 avec des lapins. Dans une directive OCDE 405 concernant l'irritation oculaire, le nonyl phényl éther

polyoxyéthylène ramifié a provoqué une légère irritation oculaire.

**Expositions répétées :** Dans une étude sur 2 ans, des rats ont reçu par voie orale 40, 200 et 1 000 mg/kg de nonyl phényl éther polyoxyéthylène dans leur alimentation. Aucun effet significatif n'a été observé. La NSOE a été évaluée à 40 mg/kg.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Toxicité :**

CE50, 96 h tête-de-boule 0,323 mg/l, CL50, 48 h Ceriodaphnia dubia 0,716 mg/l

**Persistance et dégradabilité :** De par sa nature, ce produit est considéré comme biodégradable (58,7 % en 35 jours).

**Potentiel de bioaccumulation :** Le potentiel de bioaccumulation de ce produit est faible.

**Mobilité dans le sol :** Aucune information disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucun connu.

**Résultats de l'analyse PBT/vPvB :** Non nécessaires.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**Réglementations :** Mettre le produit au rebut conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

**Propriétés (physiques/chimiques) ayant une incidence sur la mise au rebut du produit :** Aucune propriété connue.

**Recommandations en matière de traitement des déchets :** Le traitement des déchets n'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation prévues.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>N d'identification ONU:</b>	ADR/RID: UN3082	IMDG: UN3082	IATA: UN3082	DOT: Néant
<b>Nom officiel d'expédition ONU:</b>	ADR/RID: Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autre précision (Nonyl phényl éther polyoxyéthylène, ramifié) IMDG: Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autre précision (Nonyl phényl éther polyoxyéthylène, ramifié) IATA: Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autre précision (Nonyl phényl éther polyoxyéthylène, ramifié) DOT: Non réglementé			
<b>Classe(s) de dangers liés au transport:</b>	ADR/RID: 9	IMDG: 9	IATA: 9	DOT: Néant
<b>Groupe d'emballage:</b>	ADR/RID: PGIII	IMDG: PGIII	IATA: PGIII	DOT: Néant
<b>Dangers pour l'environnement:</b>	ADR/RID: Oui	IMDG Polluant marin: Oui	IATA: Oui	DOT: Non

Précautions spécifiques pour l'utilisateur : Sans objet

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementation fédérale américaine

**Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) :** Ce produit n'est pas concerné par la déclaration obligatoire prévue par le CERCLA. De nombreux États ont mis en place des exigences de déclaration de dispersions plus strictes. Le signalement des dispersions accidentelles est rendu obligatoire par certaines réglementations fédérales, étatiques et locales.

**Toxic Substances Control Act (TSCA) :** Ce produit est un dispositif médical et n'est pas concerné par les obligations de notification chimique prévues par cette loi.

**Classification de danger OSHA :** Risque aigu pour la santé

**Clean Water Act (CWA) :** Non répertorié

**Clean Air Act (CAA) :** Non répertorié

**Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III Information :**

**Catégories de danger au titre des articles 311/312 (40 CFR 370) de la loi SARA :**

<b>Danger immédiat :</b>	<b>Oui</b>	<b>Danger lié à la pression :</b>	<b>Non</b>
<b>Danger retardé :</b>	<b>Non</b>	<b>Danger lié à la réactivité du produit :</b>	<b>Non</b>
<b>Risque d'incendie :</b>	<b>Non</b>		

**Ce produit contient le(s) composant(s) chimique(s) toxique(s) suivant(s) concerné(s) par les obligations de déclaration prévues par l'article 313 (40 CFR 372) de la loi SARA :**

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% poids</b>
Néant		

### Réglementations d'État

**Californie :** Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) connu(s) dans l'État de Californie pour leur capacité à entraîner le cancer, des anomalies congénitales ou des effets néfastes sur la reproduction :

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% poids</b>
Néant		

### Réglementations internationales

**Réglementation REACH de l'UE :** Les substances contenues dans ce produit sont conformes à la réglementation REACH de l'UE en vigueur.



## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les Sections 2 et 3 :

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau..

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du vi.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Date de préparation/révision de la FDS : 26 août 2011

Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, FDS de la substance pour la composition, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites Internet des pays pour les valeurs limites d'exposition professionnelle.